



## Commune de Lucey

### Procès-verbal du Conseil municipal

#### SÉANCE DU 13 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 13 avril, les membres du Conseil municipal de la Commune de Lucey, se sont réunis à 19 h 30 en mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 7 avril 2023, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

#### ÉTAIENT EXCUSES

SANTOS GENET A. a donné pouvoir à HENAUULT

CROIZIER F. a donné pouvoir à F. HALLER

COLLIN C. a donné pouvoir à C. VITALLY

#### ÉTAIENT PRÉSENTS

BAILET M.C - HERLEM B. - HENAUULT T. - PAOLI I. - VITALLY C. - LOBROT R. - HALLER F.

#### ÉTAIT ABSENT

LEVEQUE A.

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Thierry HENAUULT est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

#### ORDRE DU JOUR

- Délibérations à prendre
- Vote des taux d'imposition des taxes locales
- Vote du budget primitif 2023
- Questions diverses

Le procès-verbal du 30 mars 2023 a été approuvé à l'unanimité après quelques modifications apportées à la demande de certains membres du conseil municipal.

#### DELIBERATION A PRENDRE

- Accord pour admission en non-valeur de pièces irrécouvrables pour la commune
- Report des propositions de travaux de l'ONF en 2024
- Délibération modificative pour paiement de travaux à l'entreprise APS TP

#### VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES

Il est décidé d'appliquer une augmentation des taxes locales de 2 % :

- Taxe d'habitation : 9.18 %
- Taxe foncière bâtie : 25.77 %
- Taxe foncière non bâtie : 69.27 %.

Vote : 8 pour – 2 contre.

Pour mémoire : en 2018 : pas d'augmentation – 2019 : 1 % - 2020 : 1 % - 2021 et 2022 : pas d'augmentation.

Marie Christine BAILET explique que ce n'est pas de gaité de cœur que nous décidons cette augmentation. Si nous ne faisons pas un petit effort cela veut dire que notre commune n'a aucun besoin d'investir et l'octroi de subvention serait impacté. Cette hausse est donc nécessaire pour le bien de notre commune.

Marie Christine BAILET fait un rappel en signalant que Lucey a les taux les plus bas du canton. Chaque fois la mairie se fait montrer du doigt.

#### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Marie Christine BAILET présente les principaux chapitres de fonctionnement et l'ensemble des programmes d'investissement prévus au budget 2023 qui s'équilibrent :

- 474 500 euros en section de fonctionnement
- 354 200 euros en section d'investissement.

#### QUESTIONS DIVERSES

**Élagage Jeux de boules** : Le devis retenu de l'entreprise LEMAIRE a été annulé ainsi que les travaux. En effet, il avait été convenu que les travaux devaient être faits avant le 10 avril, date à laquelle la société des boules effectuait un nettoyage des jeux ainsi que la reprise des activités sportives. L'entreprise, sollicitée plusieurs fois par Marie Christine BAILET et Isabelle PAOLI sans succès, n'est pas intervenue. Aussi, la société de boules va effectuer un « petit élagage ». Un autre devis sera demandé pour des travaux plus tard.

**Ecoles – RPI** : Rencontre des 3 communes du fait de la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe. L'inspectrice, Madame CULOMA a encouragé les communes à une réflexion pour un changement, à savoir une école commune pour Billième Jongieux et Lucey. Proposition d'une rencontre avec l'inspectrice. Les élus optent pour le projet d'une école unique (vote : 10 voix pour).

**Fibre optique** : Réunion prévue le 14 avril avec un agent du Conseil Départemental, les communes de St Paul sur Yenne, St Jean de Chevelu, Lucey et la société Constructel. Dans un 2<sup>ème</sup> temps une rencontre sera prévue sur les terrains pour une réunion technique.

Travaux chemins forestiers : Chemin de Vallières : 1 devis VTM COUTURIER : 14 503.80 euros et 1 devis Entreprise SOUMAILLE : 12 264.80 euros.

Chemin sur Vétrier : très dégradé. Nous allons demander 2 devis pour ce chemin.

Des contacts ont été pris avec la DREAL et le SMAPS car ces sentiers étant balisés, ils ouvrent droit à d'éventuelles subventions.

Suite à la demande des élus, une rencontre aura lieu avec les viticulteurs. Les élus vont se réunir le 26 avril pour préparer cette réunion.

Porte-drapeaux : Jacques VITALLY est le nouveau porte-drapeaux pour remplacer Monsieur PICOTTO Marius qui a tenu cette fonction pendant de nombreuses années.

Poulailler : Marie Christine BAILET signale que Madame SUIRE de la DREAL permet la construction du poulailler étant donné qu'il s'agit d'un entretien courant. Celle-ci sera néanmoins attentive à l'évolution de celui-ci. Mais Monsieur REYDET, instructeur de la DDT nous a informé que pour la construction d'un poulailler (emprise au sol supérieure à 5 m<sup>2</sup>) en site classé nécessite bien une déclaration préalable au titre de l'urbanisme.

Le Maire,

BAILET Marie Christine,



Le Secrétaire,

HENAUULT Thierry,